



Commune déléguée
de
Campeaux

Accusé de réception en préfecture
014-200056869-20260123-DP01406125D0009-AR
Date de télétransmission : 27/01/2026
Date de réception préfecture : 27/01/2026

Commune de SOULEUVRE EN BOCAGE

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Numéro de dossier :	N° DP 14061 25 D0009
Déposé le /Complété le :	24/12/2025
Nature des travaux :	Mise en place d'un mobilhome pendant la durée des travaux de l'habitation
Adresse des travaux :	8 chemin du Hamel Gournay - Campeaux à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

ARRETE MUNICIPAL 2026D00010

M. Yoann THEROUIN
8 chemin du Hamel Gournay
Campeaux
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Déclaration préalable, n° DP 14061 25 D0009, le 24/12/2025 à la mairie déléguée de Campeaux, pour un projet de Mise en place d'un mobilhome pendant la durée des travaux de l'habitation, sur un terrain situé 8 chemin du Hamel Gournay, Campeaux à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350).

Compte-tenu du fait que votre projet consiste en une construction temporaire, directement liée à la réalisation de travaux, et dont la durée d'implantation n'excédera pas la durée de ces dits travaux, votre projet est dispensé de toute formalité au titre du Code de l'Urbanisme (article R*421-5-c).

En conséquence, je vous informe que votre dossier de déclaration préalable pour la mise en place d'un mobilhome pendant la durée des travaux de l'habitation est classé sans suite par notre service instructeur.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

→ Depuis le 1^{er} janvier 2025, toute demande d'autorisation d'urbanisme pour une personne morale dans une commune de plus de 3 500 habitants doit être déposée en ligne.

Je vous invite par conséquent à annuler la présente demande pour redéposer en ligne le dossier initial et ses pièces complémentaires. Dans sa version papier, cette demande ne pourrait que faire l'objet d'un refus.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 23 janvier 2026
Le Maire délégué de Campeaux,

Francis HERMON

